



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2026-09-15-4**

Nombre de conseillers :

En exercice: 11

Présents: 07

Votants: 10

Date de convocation : 11/08/2026

Date d'affichage : 11/08/2026

L'An Deux mille vingt-six et le quinze septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS : COURATTE Andrée, PONTOIS Hélène, PONTOIS Brigitte, CAZET Joëlle, TUQUET Eric, AYSE Patrick, CAZET Michel

ABSENTS ayant donné pouvoir : LEGRAND Stéphane a donné pouvoir à Brigitte PONTOIS, Alicia CARVALHO a donné pouvoir à Eric TUQUET et Annie DELCEY a donné pouvoir à Patrick AYSE

ABSENT EXCUSE : LEGRAND Jordan

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Hélène PONTOIS

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AIDES AUX TIERS — TRAVAUX DE
REFECTION DE LA VOIRIE CHEMIN DES BARTHES**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles relatifs aux compétences des communes en matière de voirie et de gestion du domaine public ;

VU le dispositif d'aide aux tiers aux collectivités proposé par le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques pour l'aménagement et la remise en état des infrastructures locales ;

CONSIDÉRANT les événements météorologiques récents et les inondations qui ont provoqué des dégâts importants sur les infrastructures routières de la commune ;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation critique de la chaussée et des abords de chemin des Barthes nécessitant des travaux urgents de réfection, de consolidation et de remise en état afin d'assurer la sécurité des usagers ;

CONSIDÉRANT l'estimation financière détaillée des travaux de remise en état, établie à un montant total de **11 000.00 € HT**, soit **13 200.00 € TTC** ;

CONSIDÉRANT que la commune ne peut supporter seule le coût financier de ces travaux imprévus et qu'il convient de solliciter l'accompagnement financier des partenaires institutionnels au titre des aides aux tiers ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 064-216404699-20260915-4_15_09_2026-DE



DÉCIDE à l'unanimité

1. **D'APPROUVER** le projet de travaux de réfection et de sécurisation du chemin des Barthes endommagé par les inondations.
2. **DE SOLLICITER** auprès du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques l'octroi d'une subvention au titre du dispositif d'aide aux tiers au taux le plus élevé possible pour le financement de ces travaux.
3. **DE S'ENGAGER** à inscrire les crédits correspondant au budget communal de l'exercice 2026.
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces administratives, juridiques et financières relatives à ce dossier de demande de subvention et à l'exécution de la présente décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

